



Articles

- 1 **Éditorial** : Interdits de rue (*bis*),
par *Amélie Mouton*
- 3 **Tribune** : Colère,
par *Claude Emonts*
- 4 Les enfants et internet. La participation des jeunes à travers les réseaux sociaux,
par *Laurène Graziani*
- 25 Commission de déontologie. Avis 128/10 dit «*Avis Facebook*»

DOSSIER Vaccination

- 27 L'obligation vaccinale : quelques enjeux légaux du débat,
par *Amélie Mouton*
- 30 La vaccination : quand individuel et collectif s'entrechoquent,
par *Myriam De Spiegelaere*

Travaux parlementaires

- 33 Demandes d'explications de M. Bert Anciaux sur «*les vaccinations obligatoires*» (n° 5-728) et de M. Louis Ide sur «*le refus de vaccination et les conséquences de l'acquittement et de la dispense de vaccination contre la poliomyélite, prononcés par le tribunal correctionnel de Tournai*» (n° 5-734) à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Jurisprudence

Trib. corr. Tournai (V^{ème} ch.) – 16 mars 2011

Obligation de vaccination – Parents poursuivis pour non-vaccination de leur enfant – Risques de la vaccination – Droits du patient – Information préalable – Consentement libre et éclairé à un acte médical – Demande d'écartement d'un arrêté royal en application de l'article 159 de la CEDH – Acquittement

35

Trib. première instance Bruxelles (4^{ème} ch.) – 15 mars 2012 (R.G. n°11/4209/A)

Milieu d'accueil - Obligation de vaccination - Exceptions - Choix du vaccin - Pas d'obligation d'inscrire l'enfant dans un milieu d'accueil.

37

CE (Réf.) – 8 juillet 2011 - N° 214.526 (A.200.995/XV-1603)

Exclusion d'une crèche – Obligation de vaccination – Recours en référé – Préjudice grave et difficilement réparable – Risque de perte de son emploi de la mère – difficulté de trouver un autre lieu d'accueil – Conséquences psychologiques sur l'enfant – Risque non établi

38

Jurisprudence

Brux., 30^{ème} Ch. de la jeunesse, 29 juin 2009, arrêt n° 188/09 (N° du greffe 2008pj264 et N° du parquet JEU 483/08)

Fait qualifié infraction – Instruction judiciaire – Acte de poursuite accompli à l'égard de mineurs d'âge au moment des faits sans saisine du juge d'instruction fondée sur l'art. 49 de la loi du 8 avril 1965 – Mandat d'amener mentionnant la qualité d'inculpé, auditions, lettre d'inculpation et rapport d'un centre de guidance déclarés nuls et écartés du dossier de la procédure – Vu l'absence de saisine sur la base de l'art. 49, le juge d'instruction était sans compétence pour renvoyer lui-même les intéressés devant le tribunal de la jeunesse – La chambre du conseil était compétente pour régler la procédure

40

Brux. 30^{ème} Ch. De la jeunesse, 9 juin 2008. Arrêt 161/08 (N° du greffe 2008pj103 et N° du parquet JEU 161/08)

Protection de la jeunesse - Fait qualifié infraction – Mesure provisoire – Prestation d'intérêt général – Mesure d'investigation de la personnalité et de l'évolution du jeune - Occasion d'apprécier la réflexion du mineur à propos de son propre comportement et de lui permettre de démontrer sa volonté réelle d'amendement

40

Brux. 30^{ème} Ch. De la jeunesse, 4 janvier 2010. Arrêt 3/10 (N° du greffe 2009pj290 et N° du parquet JEU 572/09)

Protection de la jeunesse - Fait qualifié infraction – Mesure provisoire – Prestation d'intérêt général – Mesure d'investigation de la personnalité et de l'évolution du jeune - Obligation du juge de mentionner la référence à l'article 52, al.4 de la loi du 8 avril 1965 – La durée de la prestation à titre de mesure provisoire ne peut dépasser 30 heures – L'ordonnance prévoyant une durée de 50 heures est illégale

41

Fiche - JDJ

- 42 Le droit à la participation des enfants
par *Maud Dominicy*